

Monsieur Pierre Delisle, président du CIQ ;

Messieurs et mesdames les membres du Conseil exécutif ;

Monsieur Claude Beauregard, directeur général du CIQ ;

Présidents et présidentes des ordres professionnels ;

Directrices et directeurs généraux des ordres professionnels ;

Mesdames et messieurs ;

Il me fait extrêmement plaisir d'être parmi vous ce matin et de rencontrer l'ensemble des dirigeants et dirigeantes des 43 ordres de notre système professionnel québécois.

Il y a quelques semaines, en janvier dernier, j'ai eu l'occasion de rencontrer quelques membres du Conseil exécutif du CIQ et de son personnel.

Cette rencontre, très agréable, m'a permis de faire connaissance avec le CIQ. On m'a précisé quelle est sa mission, son souci de réunir et de soutenir les ordres dans leur mandat de protection du public.

On m'a parlé de ses valeurs soit :

- la collaboration entre les ordres ;
- l'intégrité, comme valeur inhérente à la notion d'honneur et de dignité de la profession ;
- la qualité, comme valeur phare, inspirant l'amélioration continue de ses activités dans la poursuite de sa mission.

Vos représentants m'ont également confié vouloir agir en tant que partenaire de l'Office des professions du Québec et qu'à ce titre, malgré des fonctions différentes, le CIQ partage un objectif commun avec l'Office, soit le bon fonctionnement du système professionnel. J'ajouterais que ce sont des valeurs et un objectif que je partage avec vous.

Puisque monsieur Delisle et ses collaborateurs m'ont permis de faire plus ample connaissance avec le CIQ, permettez-moi maintenant de me présenter brièvement, afin que vous puissiez vous aussi, me connaître davantage. Je considère qu'il est important de vous présenter qui je suis car c'est en apprenant d'abord à se connaître que des partenaires peuvent développer une relation toujours plus efficace et enrichissante. C'est ce type de relation que, d'entrée de jeu, je nous souhaite.

Je suis née à St-Léon-de-Standon, dans la belle région de Bellechasse, disons...quelques années avant la fondation du Conseil interprofessionnel.

Je suis mariée à un entrepreneur en construction et, très objectivement, j'ai deux magnifiques enfants, Daisy et William, âgés respectivement de 10 et 8 ans.

J'ai su très tôt dans la vie que je deviendrais avocate. En fait dès l'âge de 10 ans. Et c'est ce que je suis devenue en 1986, après des études en droit à l'Université de Sherbrooke et mon passage à l'école du Barreau. Je suis donc comme vous, membre d'un Ordre professionnel.

Comme avocate, j'ai principalement pratiqué en droit civil et familial. D'abord comme avocate contractuelle dans un bureau puis, depuis 1991 jusqu'à récemment, au sein d'un bureau multidisciplinaire que j'ai fondé.

Ce cabinet comprenait bien sûr des avocates et avocats, mais aussi des professionnels de divers horizons, dont une notaire, une psychologue et, pendant un certain temps, un comptable agréé. De cette façon, nous pouvions offrir des services multiples à notre clientèle et nous enrichir mutuellement sur le plan professionnel. Ma pratique m'a également amenée à développer un intérêt marqué pour les modes alternatifs de règlement des conflits, dont la médiation familiale. Je crois sincèrement en l'utilité de ces moyens comme processus de résolution des problèmes.

Depuis mes débuts comme avocate, je me suis également intéressée à la vie de mon ordre professionnel.

D'abord en participant à la vie sociale de l'Ordre mais aussi en participant à des activités de formation et en m'engageant dans plusieurs comités jusqu'au bureau de l'Ordre, ce que nous appelons le Conseil général. Le fonctionnement d'un ordre professionnel ne m'est donc pas inconnu, loin de là !

J'en ai l'expérience d'une personne qui a été active au sein de son ordre et qui a cru fermement, et croit encore, que la participation aux activités de son ordre constitue d'abord un atout sur les plans personnel et professionnel, mais est également à l'avantage des citoyens et citoyennes du Québec.

Enfin, à l'automne passé, j'ai décidé de faire le saut en politique, comme le dit l'expression populaire. Ce n'est pas un secret pour personne je l'imagine, je suis souverainiste. Et c'est d'abord pour la souveraineté du Québec, non comme une fin, mais comme un moyen de répondre aux aspirations les plus légitimes des Québécoises et Québécois que je suis entrée en politique. Je crois profondément que le Québec doit posséder tous les outils dont dispose un peuple qui a pleinement charge de son destin, pour se réaliser entièrement, assurer sa place au sein du continent nord-américain et pouvoir contribuer au développement harmonieux de tous les hommes et les femmes de ce monde, en joignant sa voix au concert des nations.

À l'heure du village global, je crois fermement que les Québécoises et Québécois ont tout intérêt à faire entendre leur voix, car nous avons des choses à dire.

Vous connaissez la suite, j'ai été élue députée de Lévis puis nommée ministre. Je me sens particulièrement privilégiée d'être la première femme députée de Lévis mais aussi première femme ministre de la Justice. Ces privilèges s'accompagnent de responsabilités passionnantes dont la responsabilité de la Condition féminine, de la région Chaudière-Appalache et, évidemment, la responsabilité de l'application des lois professionnelles.

Comme vous le voyez, mon jardin est grand et nombreux sont les défis qui m'attendent. Je sais cependant que je ne suis pas seule pour relever ces défis et que, partout à travers le Québec, des milliers d'hommes et de femmes travaillent à créer un Québec meilleur, à l'image de ses citoyennes et citoyens. Vous êtes de ces hommes et de ces femmes qui y travaillent, et je sais que vous le faites avec conviction.

Les nombreux projets et les discussions qui ont cours au sein du système professionnel en sont un exemple éloquent. On n'a qu'à penser, pour s'en rendre compte, aux projets de loi 406 et 433 adoptés lors de la session de printemps 1998, sous mon prédécesseur monsieur Serge Ménard ; aux discussions qui entourent certains projets d'intégration et la réserve du titre de psychothérapeute ; au projet de loi omnibus ; à la question de l'assujettissement des ordres professionnels à des règles d'accès à l'information ; à la question du secret professionnel en lien avec la sécurité des personnes ; à l'incorporation des professionnels ; à l'avant-projet de Loi sur les ingénieurs et à la réforme du système professionnel.

Il s'agit de problématiques très diversifiées, à l'image de la diversité des gens et des ordres qui composent le système professionnel et en font sa richesse.

Permettez-moi d'aborder quelques-uns de ces sujets qui intéressent l'ensemble des ordres par leur portée générale sur l'ensemble du système professionnel.

Projet de loi 454

Tout d'abord, le projet de loi omnibus.

Le 18 juin dernier, mon prédécesseur présentait à l'assemblée nationale le projet de loi 454, *Loi modifiant le Code des professions et d'autres lois professionnelles*. Le projet de loi 454 que la plupart d'entre vous connaissent bien, a pour but de modifier le *Code des professions* et plusieurs lois constitutives des ordres professionnels en vue de faciliter l'administration du système professionnel et d'améliorer sa capacité de protéger le public, ce qui doit être le sens de toute intervention en ce domaine.

À l'occasion de sa présentation, des auditions de la Commission des institutions sur ce projet de loi étaient annoncées et prévues pour le mois d'octobre dernier. Depuis, les événements des derniers mois n'ont pas permis la tenue de ces consultations. Les citoyens et citoyennes du Québec se sont donnés une nouvelle législature et j'ai eu le privilège d'être nommée ministre responsable de l'application des lois professionnelles.

Comme vous le savez peut-être, un projet de loi qui n'est pas adopté lors de la dissolution de l'Assemblée nationale est réputé « mort au feuilleton » selon l'expression consacrée. Les projets de loi dont c'est le sort doivent donc être examinés et faire l'objet de nouvelles décisions.

Les nombreux mémoires reçus en prévision de la tenue des auditions de la Commission des institutions, dont plusieurs viennent des ordres professionnels, ont démontré l'intérêt qu'a suscité ce projet de loi. Ces mémoires ont également permis de constater qu'une réflexion plus profonde est nécessaire quant à certains aspects du projet de loi. Je dis bien de certains aspects car tout n'est pas remis en question.

Conséquemment, j'ai mandaté l'Office des professions de procéder à un examen minutieux de ces mémoires et de me proposer des améliorations au projet de loi. Également, certains sujets intéressant le système professionnel pourront exceptionnellement être ajoutés lorsque requis.

Je compte donc acheminer dans les meilleurs délais un nouveau mémoire recouvrant l'ensemble des sujets abordés dans le projet de loi 454 que je pourrai ensuite discuter avec mes collègues du Conseil des ministres.

Je vous invite à communiquer avec l'Office des professions pour tout commentaire sur les sujets abordés par le projet de loi. Je suis confiante que vous pourrez compter sur le dévouement du personnel compétent de l'Office comme il saura compter sur votre collaboration dans la recherche d'une protection du public toujours accrue.

L'assujettissement des ordres professionnels à des règles sur l'accès à l'information

La question de l'assujettissement des ordres professionnels à des règles sur l'accès à l'information a également retenu l'attention au cours des derniers mois. Le projet de loi 451 qu'avait déposé mon collègue André Boisclair, alors ministre de l'Immigration et de Relations avec les citoyens, contenait une disposition par laquelle il assimilait les ordres professionnels à des organismes publics au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, assujettissant ainsi les ordres professionnels à cette même loi.

À l'occasion des auditions qui avaient eu lieu sur ce projet de loi, l'Office des professions et le CIQ ont tous deux exprimé leur point de vue convergent.

En effet, tant l'Office que le CIQ, ont signifié leur préférence pour un régime approprié et adapté au système professionnel.

Disons d'entrée de jeu que la transparence des ordres professionnels à ce niveau ne peut que contribuer à une saine protection du public. Toutefois la solution adoptée doit être appropriée aux particularités du système.

Au cours des derniers mois, des rencontres régulières ont eu lieu entre des représentants du ministère de l'Immigration et des Relations avec les citoyens, de la Commission d'accès à l'information, de l'Office des professions et du CIQ. Ces rencontres ont permis des échanges constructifs et l'élaboration d'une ébauche de solution à l'avantage de tous, dont vous avez été tenus informés, je l'imagine.

Il reste encore du travail à faire et j'ai rencontré personnellement mon collègue Robert Perreault à cet effet. J'ai pu constater l'ouverture d'esprit de mon collègue et son estime pour les ordres professionnels. Je me suis également assurée que je serai consultée en temps opportun à titre de ministre responsable de l'application des lois professionnelles.

Je remercie le CIQ pour son travail des derniers mois et pour son esprit de collaboration.

Cet exercice a démontré à la fois la valeur de la concertation dans l'élaboration de solutions avantageuses pour tous et toutes ainsi que l'apport important que peut amener le CIQ lorsqu'il parle fort de l'appui de ses membres.

Soyez assurés que je continuerai à porter une attention continue à ce dossier.

La mise à jour du système professionnel

La mise à jour du système professionnel est un autre sujet qui vous intéresse, à raison. Le 1^{er} mai dernier, mon prédécesseur annonçait la mise sur pied d'un comité indépendant, chargé de présider à une réforme du système professionnel. Je n'ai pas besoin de rappeler les étapes qui ont précédé cette annonce.

Le système professionnel est vital pour le Québec. Non seulement parce qu'il permet d'assurer la protection du public, mais aussi parce qu'il rassemble 270 000 professionnels de tous les horizons, responsables d'une partie importante de l'activité économique québécoise.

Diverses visions du système professionnel tel qu'il est et tel qu'il devrait être, ont cours dans notre société, au sein du gouvernement et au sein même des ordres professionnels.

L'avis de juin 1997 de l'Office sur le système professionnel québécois de l'an 2000, les mémoires subséquents des ordres et du CIQ et le rapport du Groupe conseil sur l'allégement réglementaire présidé par monsieur Bernard Lemaire en sont autant d'exemples.

Des questions cruciales ont été soulevées par ces divers mémoires et il importe des les examiner avec l'attention et avec le respect qu'appellent la notoriété et la compétence de ceux et celles qui les ont soulevées. C'est pourquoi une décision ne peut être prise à la légère.

Je vous disais plus tôt que mon jardin est grand. C'est pourquoi j'ai encore besoin de temps avant de prendre une décision sur les gestes que j'entends poser dans ce dossier. La décision qui sera prise devra être la meilleure pour le système, pour ses professionnels et pour l'ensemble de la population du Québec.

J'entends donc vous faire part plus tard au printemps ou au début de l'été, des orientations que j'entends prendre dans ce dossier.

Je rechercherai d'ici là le meilleur moyen possible pour moderniser le système et lui apporter les correctifs nécessaires, le cas échéant, de la façon la plus appropriée et la plus efficace qui soit.

Conclusion

D'ici-là, plusieurs sujets retiendront notre attention. La question des sages-femmes dont le CIQ a été saisi en est un.

Plusieurs autres travaux se font également au niveau de l'Office des professions. Je profite d'ailleurs de cette occasion pour saluer Me Jean-K. Samson, président de l'Office des professions.

Je sais que Me Samson a rencontré tous les ordres professionnels depuis son entrée en fonction et qu'il est entré avec passion et enthousiasme au service du système professionnel.

J'apprends à le connaître et, comme beaucoup d'autres avant moi, j'ai été à même de constater la confiance que la justesse de son jugement inspire.

Comme Me Samson, les autres membres de l'Office et son personnel dévoué, je suis convaincue que les ordres professionnels sauront collaborer à l'élaboration des meilleures solutions concernant les problématiques actuelles du système et toutes celles qui viendront à notre attention.

Une des façons pour vous d'y collaborer est certes votre participation aux travaux du CIQ. Le CIQ est un organe essentiel du système professionnel.

Outre son rôle de réunion et de soutien des ordres dans leur mission de protection du public, il est aussi une voie privilégiée des ordres et de leurs professionnels dans leurs rapports avec le gouvernement et, plus particulièrement, avec le ministre responsable de l'application des lois professionnelles.

La liste des questions dont le CIQ peut saisir le ministre responsable de l'application des lois professionnelles et, à l'inverse, les questions dont ce ministre peut le saisir, montrent bien l'importance que le législateur a entendu donner au CIQ. En ce sens, le CIQ doit recevoir la collaboration de tous ses membres dans un esprit d'ouverture pour le bien-être de la population du Québec.

Il faut que les ordres, au-delà des divergences qui peuvent exister entre eux, soient capables de s'élever au-dessus de leurs intérêts immédiats et particuliers, pour pouvoir parler d'une voix sinon unanime, au moins la plus consensuelle possible.

Je sais que d'importantes discussions doivent avoir lieu au cours de l'avant-midi. Je souhaite que ces discussions se fassent dans un esprit constructif pour le bien-être de tous et de toutes.

En terminant, je tiens à vous remercier de m'avoir donné l'occasion de vous rencontrer. Nous aurons d'autres occasions et je vous souhaite une collaboration fructueuse dans l'intérêt des professionnels et des citoyens et citoyennes du Québec.

Je suis disponible pour répondre à vos questions.

Merci.